



Demande d'établissement d'un poste d'inspection des véhicules automobiles

Cocher une case: Nouvelle demande Renouvellement Changement de lieu Demande de qualification supplémentaire
 Avez-vous déjà eu un permis de station d'inspection des véhicules automobiles suspendu ou révoqué? Non Oui

Si oui, donnez des
détails: _____

Par la présente, une demande est soumise pour établir un poste d'inspection des véhicules automobiles pour les véhicules suivants :			
Programme d'inspection des véhicules légers (IVL) Véhicules légers, motocyclettes <input type="checkbox"/>	Programme de certificat d'inspection de l'intégrité de la carrosserie (CIIC) Véhicules reconstruits <input type="checkbox"/>	Programme d'inspection périodique obligatoire des véhicules (IPOV) Camions pesant jusqu'à 8 900 kg, semi-remorques, camions-tracteurs, autocars, autobus scolaires, etc. <input type="checkbox"/>	
Cochez un élément: Particulier <input type="checkbox"/> Société de personnes <input type="checkbox"/> Corporation <input type="checkbox"/> Gouvernement <input type="checkbox"/>	Dénomination sous laquelle l'entreprise sera exploitée (par exemple, raison sociale complète avec nom commercial, le cas échéant)		N° de référence de client
	Adresse postale		
	Adresse de l'entreprise (lieu d'activité)		
	Courriel	N° de téléphone	N° de télécopieur

Nom des personnes-ressources	
Nom	Téléphone
Poste/titre	

NOM COMPLET, ADRESSE DE DOMICILE ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : <ul style="list-style-type: none"> de l'exploitant individuel du poste d'inspection présentant la demande (propriétaire unique); de chaque associé, dans le cas d'une société en nom collectif; de chaque administrateur, dans le cas d'une corporation. 		
Nom Complet	Adresse	N° de téléphone

Inspecteurs désignés Pour les mécaniciens spécialisés dans l'inspection de l'intégrité de la carrosserie, veuillez joindre une copie imprimée de la certification « Platinum » délivrée par l'I-CAR.			
Nom (en caractères d'imprimerie)	N° de permis de mécanicien qualifié	N° de certificat d'ouvrier qualifié et de métier (copie requise)	N° de permis de conduire

Liste d'outils pour les véhicules de 4 500 kg et plus	Oui	Non
Appareil de levage suffisamment puissant pour soulever le véhicule applicable le plus lourd à inspecter	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Deux supports de sécurité réglables (minimum de 3 tonnes)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Appareil de mesure de teinte de fenêtre qui est à étalonnage automatique et peut tester des vitrages fixes <ul style="list-style-type: none"> Les appareils de mesure de teinte doivent être composés de deux éléments ou être équipés d'un dispositif permettant de mesurer des vitrages fixes 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jauge de diamètre de tambour de frein de taille suffisante pour mesurer le tambour de frein le plus gros des véhicules applicables, qui doit être précise à 0,05 cm (0,002 po) (minimum de 16,620 po)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Micromètres ou jauges de disque de frein capables de mesurer l'épaisseur des disques des véhicules applicables (du plus mince au plus épais) et précis à 0,05 cm (0,002 po) (de 0 à 2 po, de 0 à 5 cm) <ul style="list-style-type: none"> Doit être équipé de mâchoires inférieures se terminant par des pointes de mesure à angle de 90 degrés, et non de mâchoires inférieures plates 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Matériel de réglage des projecteurs capable de régler les phares de tous les véhicules de la classe autorisée pour l'inspection <ul style="list-style-type: none"> Doit être homologué pour les programmes d'inspection réglementés aux États-Unis et au Canada 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jauge de profondeur de sculpture des pneus capable de mesurer 1/32 po/0.8 mm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manomètre pour pneus (minimum de 120 psi)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Clé dynamométrique capable de mesurer le couple-moteur minimal requis des véhicules applicables (minimum de 600 pi-lb)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comparateur à cadran (précis à 0,001 po/0,0254 mm), avec un système permettant de le fixer au véhicule.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pied à coulisse à vernier capable de mesurer les garnitures de frein avec une précision de 0,002 po/0,05 mm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jauge de sellette d'attelage inférieure pour des mâchoires de 2 po (exigée pour l'inspection des trains routiers et des semi-remorques) <ul style="list-style-type: none"> Calibre pour pivots d'attelage de 2 po (exigé pour l'inspection des trains routiers et des semi-remorques) Jauge de sellette d'attelage inférieure pour des mâchoires de 2 po (exigée pour l'inspection des trains routiers et des semi-remorques) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Doit être équipé de mâchoires inférieures se terminant par des pointes de mesure à angle de 90 degrés, et non de mâchoires inférieures plates	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autobus scolaire seulement – Copie des normes D250 de l'Association canadienne de normalisation en vigueur pour l'année de modèle de l'autobus scolaire inspecté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liste d'outils pour les véhicules de moins de 4 500 kg	Oui	Non
Appareil de levage suffisamment puissant pour soulever le véhicule applicable le plus lourd à inspecter	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Deux supports de sécurité réglables (minimum de 3 tonnes)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jauge de diamètre de tambour de frein capable de mesurer un tambour de 0 à 14 po (de 0 à 40 cm) et précise à 0,002 po	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Micromètres ou jauges de disque de frein capables de mesurer l'épaisseur des disques des véhicules applicables (du plus mince au plus épais) et précis à 0,05 cm (0,002 po) (de 0 à 2 po, de 0 à 5 cm) <ul style="list-style-type: none"> Doit être équipé de mâchoires inférieures se terminant par des pointes de mesure à angle de 90 degrés, et non de mâchoires inférieures plates 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Matériel de réglage des projecteurs capable de régler les phares tous les véhicules de la classe autorisée pour l'inspection <ul style="list-style-type: none"> Doit être homologué pour les programmes d'inspection réglementés aux États-Unis et au Canada 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jauge de profondeur de sculpture des pneus capable de mesurer 1/32 po	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manomètre pour pneus (minimum de 60 psi)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Clé dynamométrique capable de mesurer le couple-moteur minimal requis des véhicules applicables (minimum de 200 pi-lb)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comparateur à cadran (précis à 0,001 po/0,0254 mm), avec un système permettant de le fixer au véhicule	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pied à coulisse à vernier capable de mesurer les garnitures de frein avec une précision de 0,002 po/0,05 mm.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Appareil de mesure de teinte de fenêtre qui est à étalonnage automatique et peut tester des vitrages fixes <ul style="list-style-type: none"> Les appareils de mesure de teinte doivent être composés de deux éléments ou être équipés d'un dispositif permettant de mesurer des vitrages fixes 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Demande d'établissement d'un poste d'inspection des véhicules automobiles

Liste des outils pour le programme d'inspection de l'intégrité de la carrosserie	Yes	No
Instruments de jaugeage et de mesure permettant de déterminer les dimensions tridimensionnelles des dommages (longueur, hauteur et largeur)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renseignements complémentaires concernant les véhicules reconstruits – Numéro d'accréditation de la Société d'assurance publique du Manitoba (numéro de compte enregistré)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Description générale du poste d'inspection		Ajoutez une carte et des directions si le poste n'est pas dans une ville.	
Largeur	Profondeur	Largeur maximale de la porte	Hauteur maximale de la porte

Au nom du demandeur :

- a) J'atteste qu'à ma connaissance, les renseignements ci-dessus sont véridiques.
- b) Je certifie que le demandeur est titulaire de tous les permis et autorisations exigés par les règlements administratifs ou la réglementation pour l'exploitation de l'entreprise et que les locaux sont conformes à l'ensemble des lois, règlements et règlements municipaux
- c) J'accepte que tout acte accompli par une personne mandatée par le demandeur dans le cadre des programmes d'inspection des véhicules soit considéré comme un acte du demandeur.
- d) Les demandeurs doivent présenter une preuve d'autorisation des autorités locales (ville, municipalité, district d'aménagement) visant l'exploitation d'un atelier de réparation ou d'un poste d'inspection des véhicules dans le local ou les locaux d'affaires indiqué(s) sur la demande au nom de l'entité qui soumet la demande.
- e) Fournir une adresse courriel valide afin de recevoir les avis émis en vertu de la Loi sur les conducteurs et les véhicules et de ses règlements d'application.
- f) Je comprends que des frais de 200 \$ par demande doivent accompagner cette dernière.
- g) Je comprends que les frais de renouvellement du poste d'inspection de l'intégrité de la carrosserie, d'un montant de 100 \$, doivent être réglés en même temps que le dépôt de la demande.

Signature _____

Date _____

Nom (lettres
moulées) _____

N° de
téléphone _____

Titre _____

Libellez votre chèque à l'ordre de la Société d'assurance publique du Manitoba.

Des frais de 200\$ par programme (LVI, BIIC, PMVI) s'appliquent. Les frais de renouvellement d'un poste d'inspection de l'intégrité de la carrosserie s'élèvent à 100 \$ par an. payez en personne, veuillez apporter vos documents de demande dûment remplis et payer en espèces, par chèque ou par carte de crédit/débit au service de la sécurité des véhicules (sans rendez-vous) ou dans n'importe quel centre de services de la Société d'assurance publique du Manitoba après vous être rendu à l'adresse www.mpi.mb.ca/fr et avoir pris rendez-vous à la section Services en ligne. Pour les cartes de crédit, veuillez remplir le formulaire d'autorisation de carte de crédit et l'envoyer par courrier ou le remettre en personne avec votre demande. Si vous payez par téléphone, veuillez envoyer par courriel la demande complétée à ysi-stationinfo@mpi.mb.ca; vous serez contacté dans les cinq jours pour effectuer le paiement.

RENOYER À:

Vehicle Safety
Centre de recherche sur les dommages matériels J.W. Zacharias
1981, chemin Plessis
C.P. 45064, Regent Postal Outlet
Winnipeg (MB) R2C 5C7